



Problème de construction d'une maison

Par **guppy64**, le **21/04/2008** à **17:51**

bonjour,

Nous avons eu un problème de construction il y a 2 ans et avons arrêté le chantier. La procédure d'expertise est enfin finie (rapport de l'expert judiciaire rendu en notre faveur) et nous attendons une date de jugement ! La construction était faite et suivie par un architecte et une entreprise en bâtiment (connaissance de l'architecte) qui a déposé le bilan en cours de procédure.

Bref, l'assurance de l'entreprise en bâtiment a signalé en cours d'expertise que comme la maison n'était pas achevée (arrêt du chantier au niveau des fondations) et non réceptionnée, l'assurance ne marchait pas !!

Notre avocate a demandé une condamnation "in solidum" lors de sa requête à jour fixe mais pensez vous que la somme totale du préjudice sera payée par l'assurance de l'architecte et/ou l'assurance de l'entreprise en bâtiment est elle tout de même obligée de payer ? Le montant de reconstruction s'élève à des sommes exorbitantes et nous ne pouvons pas commencer les travaux sans savoir si nous aurions la totalité de la reconstruction des fondations payées. Dans le cas contraire il faudra que l'on envisage un nouveau prêt et une maison plus petite.

Pouvez vous nous éclairer la dessus svp car nous sommes assez engoissés!

D'avance merci